

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du conseil syndical

Objet de délibération :

Bilan de la concertation publique préalable à la modification n°1 du SCoT BUCOPA

Séance du 19 avril 2022 à 18h30

Sous la Présidence de M. Alexandre NANCHI, président, sont présents 43 délégués sur 82, convoqués le 12 avril 2022.

Etaient présents :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames Danielle BERRODIER, Béatrice DALMAZ, Nathalie FOUGERAY, Eliane NAMBOTIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Céline AGUERSIF et Hélène BROUSSE, Messieurs Gilbert BOUCHON, Guy CAGNIN, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Morgan CORNEFERT, Patrice FREY, Emmanuel GINET, Thierry LADREYT, Christian LIMOUSIN, Lionel MANOS, Jean MARCELLI, Daniel MARTIN, Alexandre NANCHI, Max ORSET, Jean-Alex PELLETIER, Pascal VETTARD, Gérard BROCHIER, Daniel FABRE, Jean-Michel MASSON, Serge MERLE, Denis SOUCHON

CC de la Côtière à Montluel : Mesdames Catherine FRANGIONE, Sylvie OBADIA et Andrée RACCURT, Messieurs Philippe POIRSON et Jean-Gérard MAURICE

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Mesdames Anne BOLLACHE, Myriam FANGET et Jacqueline PIPERINI, Messieurs Denis VIAL et Cyrille DUMOULIN

CC Miribel et Plateau : Messieurs Xavier DELOCHE, Jean-Pierre GAITET et Joël AUBERNON, Mesdames Christine FRANCOIS, Valérie POMMAZ et Evelyne GUILLET

Pouvoirs donnés :

/

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames Françoise GARIBIAN, Line BEAU-GUYAT, Marilyn BOTTEX et Marie-Françoise VIGNOLLET, Messieurs Pascal BONETTI, Jean-François BONIN, Joël BRUNET, Giuliano D'ANDREA, Christian de BOISSIEU, Jean-Marc DUSSARRAT, Dominique DELOFFRE, Patrice MARTIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Gilles CELLARD, Roger POIZAT et Jean-Luc RAMEL.

CC de la Côtière à Montluel : Messieurs Philippe GUILLOT-VIGNOT, Jérôme TAILLANDIER et Jacques PIOT.

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Madame Dominique GABASIO et Monsieur BELY.

CC Miribel et Plateau : Messieurs Bruno LARIVE et Guy MONNIN.

Est élue secrétaire de séance : Mme Valérie POMMAZ (C.C. Miribel et Plateau)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et ses articles L.103-1 à L.103-7 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.123-2-1 et L.123-19 ;

Considérant l'arrêté du président du syndicat mixte BUCOPA en date du 22 juin 2021 prescrivant la modification n°1 du SCoT BUCOPA approuvé le 26 janvier 2017 ;

Considérant la délibération du 22 juin 2021 définissant les modalités de la concertation publique préalable à la procédure de modification ;
Considérant la concertation publique préalable qui s'est tenue du 26 novembre 2021 au 26 février 2022 ;
Considérant les 12 avis reçus du public durant cette concertation préalable ;
Considérant le bilan complet de la concertation préalable présenté ce jour aux membres de l'assemblée délibérante ;

Le président rappelle au conseil syndical les modalités définies dans la délibération du 22 juin 2021 concernant la concertation publique préalable à la modification n°1 du SCoT :

- 2 forums publics de concertation annoncés par voie de presse dans deux journaux locaux et par affichage aux sièges des communautés de communes membres du syndicat mixte BUCOPA et dans les mairies des communes du territoire.
- Un cahier d'observations sera mis à disposition du public au siège du syndicat mixte BUCOPA.
- La mise à disposition des arrêtés et délibérations, des différents supports de communication, de la documentation et d'information ainsi que des synthèses des travaux des forums sur le site internet du BUCOPA : www.bucopa.fr.
- Un formulaire contact sur notre site internet sera activé pour permettre au public de formuler ses observations en ligne.

Il rappelle que cette concertation publique préalable s'est déroulée du 26 novembre 2021 au 26 février 2022 inclus conformément aux modalités définies. A ce titre :

- Une publicité légale a été publiée dans la Voix de l'Ain, le 5 novembre 2021 et Le Progrès, le 9 novembre 2021.
- Un affichage réglementaire a été effectué dans l'ensemble des communes et des 4 communautés de communes du BUCOPA.
- 2 forums publics de concertation ont été organisés le 29 novembre 2021 à Lagnieu et le 30 novembre 2021 à Balan.
- Un cahier d'observations a été mis à disposition du public au siège du syndicat mixte.
- Un espace dédié sur le site internet a été créé, regroupant l'ensemble des documents et délibérations présentant le projet de modification n°1, ainsi qu'un formulaire de contact permettant à chacun de pouvoir s'exprimer.

Le président rappelle que lors des 2 précédents conseils syndicaux des 14 décembre 2021 et 09 février 2022, ont été fait des points d'informations à l'assemblée sur l'avancée de cette procédure.

Le président rappelle que les membres du conseil syndical ont été destinataires du bilan complet de la concertation qui leur a été adressé le 12 avril 2022 et qu'il en est fait une présentation détaillée ce jour.

A l'issue de cette présentation, il précise que cette concertation publique préalable a permis de faire évoluer le contenu initial de la modification n°1 du SCoT, comme indiqué dans le bilan complet de la concertation.

**Le conseil syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le bilan de la concertation publique préalable à la modification n°1 du SCoT

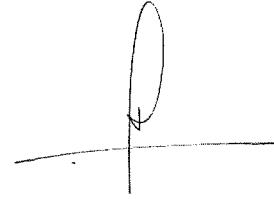
Le président,

Envoyé en préfecture le 25/04/2022

Reçu en préfecture le 25/04/2022

Affiché le **25 AVR. 2022** SLO

ID : 001-250102258-20220419-BILANMODIF1-DE



Alexandre NANCHI

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme

Le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le **25 AVR. 2022**

Affichée le

25 AVR. 2022